

عن ثابت بن الضَّحَّاك رضي الله عنه أنه بايع رسول الله صلى الله عليه وسلم تحت الشجرة، وأن رسول الله صلى الله عليه وسلم قال: «من حلف على يمين بجملة غير الإسلام، كاذبا مُتَعَمِّدًا فهو كما قال، ومن قتل نفسه بشيء عُدَّ به يوم القيامة، وليس على رجل نذر فيما لا يملك» وفي رواية: «ولعن المؤمن كقتله». وفي رواية: «من ادَّعى دعوى كاذبة ليتكثر بها لم يزدَه اللهُ - عزَّ وجل - إلا قلةً».



Thâbit ibn Aḍ-Ḍaḥâk (qu'Allah l'agrée) [nous] informe qu'il a prêté serment d'allégeance au Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut), sous l'arbre, et que le Messenger (sur lui la paix et le salut) a dit : « Quiconque, en prêtant



serment, jure par une religion autre que l'Islam, tout en mentant de manière volontaire, il en sera comme il a dit. Et quiconque se donne la mort à l'aide d'un moyen quelconque sera châtié par celui-ci au Jour de la Résurrection. Et il n'appartient pas à un homme de formuler un vœu pieux pour une chose qu'il ne possède pas. » Dans une version : « Et maudire le croyant équivaut à le tuer. » Et dans une autre version : « Et quiconque avance une prétention mensongère pour s'enrichir, Allah - à Lui la Puissance et la Gloire - ne lui rajoutera que davantage de manque. »

---

Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim

Jugement : Authentique